



RD31Bis

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008-DE00/BEN- 25

Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN

- Lden 75 dB(A)
- Lden 70 dB(A)
- Lden 65 dB(A)
- Lden 60 dB(A)
- Lden 55 dB(A)